



## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Gironde - Canton de l'Entre-deux-Mers - Communauté des Communes du Créonnais

### Commune de Haux

ARRETE MUNICIPAL N° 2024-39

### ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE

#### **OBJET : ARRÊTÉ TEMPORAIRE : RESTRICTION D'UTILISATION DU PARKING DE LA MAIRIE**

#### **Le Maire de la Commune de HAUX**

Vu le Code de la Route,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu la loi n° 82 – 213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

Considérant que pour permettre aux administrés de venir voter pour les élections législatives du 30 juin et du 7 juillet 2024, il y a lieu de réglementer l'usage du parking de la mairie ;

#### **ARRÊTE**

##### **Article 1 : Validité**

Les dispositions du présent arrêté valent du vendredi 28 juin 2024 12h00 au lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 8h00 et du vendredi 5 juillet 2024 12h00 au lundi 8 juillet 8h00.

##### **Article 2 : Stationnement**

Pendant la durée des élections, aucun stationnement prolongé ne sera autorisé sur le parking de la mairie, excepté les administrés venant voter et les membres du bureau ;

Les administrés habitués à utiliser ce parking ou souhaitant stationner, pourront utiliser le parking de l'école ou celui du monument aux morts ;

##### **Article 3 : Exécution et délais de recours**

Le présent arrêté est exécutoire dès son affichage.

Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

##### **Article 4 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :**

- Monsieur le Subdivisionnaire - Centre Routier Départemental Bordeaux CUB Entre-Deux-Mers Antenne Rive Droite- 2, chemin de Peyrouney -33670 Créon
- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Créon
- Madame la Responsable du CSP des pompiers de Créon
- Riverains

Fait et affiché à Haux,  
Le 25 juin 2024

Le Maire,

  
Mr Romain BARTHET-BARATEIG,  
Maire de HAUX

